

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, le 3 août 2021 à 8 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LYE, dûment convoqué le 27 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur JOURDAIN Francis, Maire.

Présents : MM. JOURDAIN Francis, ROY Jean-François, THERET Yves, LACOTE Dominique, FOUASSIER Francis, ROY Antoine, Mmes DESRIAUX Elisabeth, BECCA VIN Sandrine, SAUGER Caroline.

Absentes excusées : Mmes LEOMENT Violaine (a donné pouvoir à M. JOURDAIN Francis), WIART Maryse (a donné pouvoir à Mme DESRIAUX Elisabeth), GAUDÉ Lydia (a donné pouvoir à M. LACOTE Dominique), SICAUT Annick (a donné pouvoir à M. FOUASSIER Francis), RAVENELLE Nathalie.

Nombre de membres	14
Présents	09
Votants	13

Monsieur ROY Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal du 19 juillet 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en l'absence de remarque, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers absents lors de la séance du 19 juillet 2021 ne prenant pas part au vote, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 19 juillet 2021.

<p align="center">Délibération n° 52/2021 du 3 août 2021 LOTISSEMENT COMMUNAL LES SERONDES – PRIX DE VENTE DU M² DE TERRAIN</p>
--

Monsieur le Maire informe que le prix de vente du m² du terrain mentionné dans la délibération n° 43/0218 du 8 juin 2018 est erroné : 15 € HT le m² au lieu de 15 € TTC le m² comme indiqué sur le panneau de vente à l'entrée du lotissement et sur le site internet de la commune.

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté, d'autorisation de lotir, délivré le 1^{er} juin 2013 pour la création d'un lotissement de 12 lots à usage d'habitation au lieu-dit Les Serondes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **FIXE** à 15 € TTC le prix de vente du m² pour chacun des 12 lots du lotissement Les Serondes, le taux de TVA sera celui en vigueur à la signature de l'acte authentique de vente

↳ **AUTORISE** la cession des lots

↳ **DONNE** tout pouvoir au Maire ou à un adjoint en cas d'empêchement pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 43/2018 du 8 juin 2018.

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 4 août 2021

Publié, affiché ou notifié le 4 août 2021

Délibération n° 53/2021 du 3 août 2021 LOTISSEMENT COMMUNAL LES SERONDES – VENTE DES LOTS N° 6, N° 8 et N° 9

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la modification du prix de vente du m² de terrain dans le lotissement Les Serondes, il est nécessaire de l'autoriser à céder à la Société Civile de Construction Vente (SCCV) AB Construction sise 1 Les Aubrums 36600 LYE, les lots n° 6, n° 8 et n° 9.

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2013 accordant le permis d'aménager,

VU la délibération n° 52/2021 en date du 3 août 2021 fixant le prix de vente du m² de terrain dans le Lotissement Les Serondes,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité

↳ **ACCEPTE** la cession à la SCCV AB CONSTRUCTION des lots suivants du Lotissement Les Serondes

N° DU LOT	N° PARCELLE	SUPERFICIE	PRIX DE VENTE HT	PRIX DE VENTE TTC	ADRESSE DU LOT
6	A 3735	722 m ²	9 025,00 €	10 830,00 €	71 Impasse des Serondes
8	A 3737	807 m ²	10 087,50 €	12 105,00 €	45 Impasse des Serondes
9	A 3738	842 m ²	10 525,00 €	12 630,00 €	25 Impasse des Serondes

↳ **DESIGNE** Maître Charles-Alexandre LANGLOIS Notaire 5 Rue de l'Eglise 36600 VICQ SUR NAHON pour la rédaction des actes à intervenir

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer le compromis de vente, l'acte authentique et tous documents afférents à cette cession.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 50/2021 du 19 juillet 2021.

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 4 août 2021

Publié, affiché ou notifié le 4 août 2021

Ligne d'alimentation pour l'épicerie

Monsieur le Maire informe que suite au déplacement du disjoncteur de l'épicerie, il est nécessaire d'installer une ligne d'alimentation du compteur au disjoncteur. Coût : 2 680,00 € HT (SARL Bourdeix de Valençay). Le Conseil Municipal donne son accord.

Travaux d'assainissement

Mission diagnostic Amiante et Plomb dans le cadre du renouvellement de deux stations d'épuration : 450,00 € HT (Socotec 37550 ST AVERTIN)

1 820,00 € HT (Qualiconsult Immobilier 37100 TOURS).

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise Socotec.

Mission SPS pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées :

1 435,00 € HT (AB Coordination 41204 ROMORANTIN)

3 141,25 € HT (ACP2S 37150 BLÉRE)

Le Conseil Municipal retient la proposition du cabinet AB Coordination.

Sèche-linge

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la femme de ménage lave les torchons, les draps du gîte, etc dans sa machine à laver personnelle. Elle a émis le souhait de disposer d'une machine à laver et d'un sèche-linge. La commune dispose déjà d'un lave-linge. Il resterait l'achat d'un sèche-linge.

Devis de l'entreprise RIOLAND de 41110 ST AIGNAN :

479,00 € TTC capacité 10 kg, classe énergétique B, consommation annuelle 670 kWh

549,00 € TTC capacité 9 kg, classe énergétique A++, consommation annuelle 259 kWh

Jean-François ROY : Ne serait-il pas judicieux de confier ces tâches à une entreprise de nettoyage ?

Francis JOURDAIN : Cela me semble assez compliqué, du fait des locations ou non du gîte.

Sandrine BECCAVIN : Une entreprise de nettoyage passe chaque semaine et je ne suis pas sûre que l'intervention soit moins onéreuse.

Jean-François ROY : Ce type de matériel pourrait également servir à laver les tenues professionnelles des employés communaux comme l'a préconisé Mme MARCELIN dans le DUER.


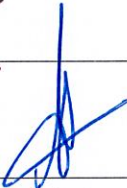
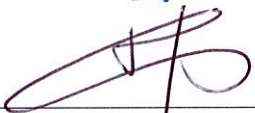



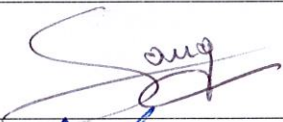
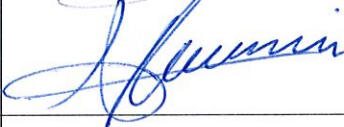
Francis JOURDAIN : Les matériels pourraient aussi servir à la cantinière.

Le Conseil Municipal décide l'achat du sèche-linge le plus économe en énergie (549,00 € TTC).

Caroline donne ses impressions sur la réunion de l'ABEV qui a eu lieu à LUCAY-le-MALE le vendredi 23 juillet 2021.

La séance est levée à 8 h 30

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOUT 2021
Délibérations n° 52/2021 à n° 53/2021

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
JOURDAIN Francis		
DESRIAUX Elisabeth		
ROY Jean-François		
THERET Yves		
LACOTE Dominique		
FOUASSIER Francis		
SAUGER Caroline		
BECCA VIN Sandrine		
ROY Antoine	